CONVENTION FORESTIÈRE
CANADIENNE

TENUE A MONTREAL, LES 11 et 12 MARS 1908

DISCOURS

PRONONCÉS PAR

MGR J.-C. K.-LAFLAMME

M. E. G. JOLY DE LOTBINIÈRE



QUEBEC
Publié par le Département des Terres et Forêts
1908

CONVENTION FORESTIÈRE
CANADIENNE

TENUE A MONTREAL, LES 11 et 12 MARS 1908

DISCOURS

PRONONCÉS PAR

MGR J.-C. K.-LAFLAMME

M. E. G. JOLY DE LOTBINIÈRE



QUEBEC
Publié par le Département des Terres et Forêts
1908

1998

Mgr. LAFLAMME

LA PARCELLE DE FORET DU CULTIVATEUR

Travail lu par Mgr. J.-C. K.-Laflamme à la réunion de l'Association Forestière du Canada à Montréal, le 12 mars 1908.

Dans les quelques notes qui suivent, je ne m'occuperai que des cultivateurs de la province de Québec, et même je restreindrai encore le cadre de mon travail au seul district de Québec proprement dit, parce que c'est celui avec lequel je suis le plus familier. Cependant, je crois que les conditions économiques du reste de la province sont sensiblement les mêmes, si l'on veut bien tenir compte des modifications résultant de circonstances locales qui varient nécessairement, dans une certaine mesure, d'un endroit à l'autre.

On sait par les recensements officiels que, de tous les pays du monde, c'est au Etats-Unis que se fait la plus grande dépense de bois en proportion de la population. On avait cru dans le temps que l'usage qui se répand de plus en plus de matériaux de construction inconnus, il y a cinquante ans—l'acier et le béton—allait diminuer cette dépense de bois, mais, en réalité, il n'en a rien été. Au contraire, on constate que, d'une année à l'autre, la consommation du bois suit une progression croissante. Cette augmentation est due, en grande partie au développement si rapide des chemins de fer, des lignes télégraphiques et téléphoniques, mais surtout à la dévorante industrie de la fabrication de la pulpe.

Dans une lettre que je viens de recevoir, Monsieur C. de Kirwan, ancien Inspecteur des forêts, en France, affirme qu'il est bien certain que, " surtout les besoins de pâte aidant, il s'exploite dans toute l'Amérique du Nord beaucoup plus de bois que la nature n'en produit. A ce train, s'il continue sans être au moins enrayé, la ruine totale de vos cinq cents millions d'hectares de forêt, sera l'affaire tout au plus d'un demi-siècle."

Voilà pour les Etats-Unis et le Canada.

Les chiffres officiels que nous avons pour la province de Québec sont trop incomplets pour nous permettre de dire que le même état de chose existe, chez nous. Cependant il est infiniment probable que nous dépensons, toute proportion gardée, autant de bois que nos voisins, étant donné surtout que l'emploi de la houille pour le chauffage domestique est virtuellement inconnu dans nos campagnes. Partout on se chauffe au bois, on construit des édifices privés en bois, on enclos les champs avec des pieux de bois. Par conséquent chaque habitant de Québec dépense certainement autant de bois sinon plus que son voisin des Etats-Unis, et, ici comme chez nos voisins, cette dépense doit aller en augmentant.

C'est dire la grande valeur pour le cultivateur de la parcelle de forêt qu'il possède encore. En effet, c'est elle qui lui épargnera de grandes dépenses en lui assurant à la fois et le bois d'œuvre et le bois de feu; et c'est encore elle qui lui permettra de réaliser de temps en temps des profits assez considérables par la vente des produits d'une coupe bien réglée, lorsque les circonstances le lui permettront ou le lui imposeront.

Aussi est-il admis par tous que, de deux fermes voisines, et, par conséquent, à sol également fertile, celle qui possède encore une quantité de bois capable de remplir les conditions énumérées plus haut à une valeur plus grande que l'autre. Elle est, si l'on peut dire, plus complète, et le propriétaire a l'avantage d'avoir à sa disposition, chez lui, tout ce qui lui est nécessaire. Et qu'on ne dise pas que ces acres de terres non défrichés donneraient plus de revenu si on les mettait en culture. Cela est possible dans quelques cas particuliers. Mais, en pratique, et pour les motifs déjà donnés, le cultivateur préfèrera toujours, avec raison, une propriété contenant quelques acres de forêts à une autre qui n'en aura plus.

Il est donc de suprême importance que le cultivateur possède sur sa propriété, ou dans son voisinage immédiat, une parcelle de forêt, sur laquelle il puisse prendre sans trop de frais tout le bois d'œuvre et de feu dont il aura besoin.

Qu'on me permette de citer, à l'appui de cette affirmation, ce qui se passe malheureusement dans un grand nombre de paroisses échelonnées le long de la rive droite du St-Laurent, depuis le comté de Bellechasse jusqu'à celui de Rimouski. Dans les anciennes paroisses qui bordent le fleuve, presque toutes les terres ont été complètement défrichées. Elles étaient excellentes et les propriétaires ont tenu à les mettre en valeur dans toute leur étendue. D'autant que, dans les temps reculés des premiers défrichements, on trouvait encore le bois à une assez faible distance, du côté du sud, et, par suite, la question de son approvisionnement ne paraissait pas encore inquiétante. De plus, vers 1825, dans la région de Kamouraska, à la suite d'un été très sec, le feu consuma à peu près tout ce qui restait de forêt, à tel point que les cul-

tivateurs purent parfaire le défrichement à très peu de frais. Ce fut la disparition définitive de la forêt.

Depuis, les cultivateurs de cette région sont obligés d'acheter et de transporter à grands frais, non seulement le bois d'œuvre qui leur est nécessaire pour faire de nouvelles construction ou pour réparer les anciennes, mais encore, et surtout, jusqu'au dernier morceau de bois de chauffage. Et aujourd'hui ce bois de feu, ils doivent aller le chercher à douze à quinze milles, du côté de la montagne. Ceux qui le leur vendent vont eux-mêmes le moissonner à sept ou huit milles, plus loin. Aussi les prix en ont-ils doublé depuis une quinzaine d'années. L'épinette qui se vendait jadis $1.00 à $1.50 la corde, a atteint de $2.00 à $3.00; l'érable est passé de $2.50 à $5.00 ou $6.00.

L'hiver tout entier est presque exclusivement consacré à ce charriage de bois, et le cultivateur doit y mettre tout son temps, soit qu'il achète son bois du marchand, soit qu'il aille le couper lui-même sur le lot à bois qu'il possède, lequel lot est toujours situé à une grande distance de sa résidence. Il est juste de dire que durant cette saison, nos cultivateurs ont peu de chose à faire sur la ferme et que leur besogne se limite, en général, aux soins quotidiens à donner aux animaux domestiques. Par conséquent, rigoureusement parlant, ce charriage de bois n'est pas une perte de temps. Cependant, je me figure que les habitants pourraient s'occuper avec plus de profit à autre chose qu'à fatiguer leurs chevaux et à détériorer leurs voitures dans ces courses sans fin, sans compter que la nourriture à donner à leurs bêtes doit être alors plus soignée, plus riche, et, par conséquent, plus dispendieuse.

Cet état de chose se retrouve encore dans plusieurs anciennes paroisses des autres comtés de notre district, surtout sur la rive sud du St-Laurent. Partout c'est une quasi disette de bois. Le prix de ce dernier augmente à mesure que la difficulté de se le procurer s'accentue, et les gens, qui prévoient l'avenir, se demandent où cette progression s'arrêtera, et où leurs enfants pourront bien trouver ce qui, plus tard, sera nécessaire à leur approvisionnement de combustible.

Telle est la situation des centres agricoles les plus anciens des environs de Québec. Doit-on en dire autant des paroisses relativement récentes de notre région, de celles, par exemple, où le travail de défrichement n'est pas encore terminé? Peut-on espérer que, là au moins, les défricheurs seront assez prudents pour conserver sur leurs propriétés une étendue de forêt capable de subvenir à tous leurs besoins présents et futurs? Il en était ainsi il y a une dizaine d'années. Sur chaque lot ou à peu près, on gardait une parcelle de forêt suffisante pour fournir le combustible et presque tout le bois d'œuvre nécessaire.

Mais à l'heure présente, les choses sont bien changées. Le bois de pulpe a acquis dernièrement une grande valeur, et des essences qui jadis ne valaient que fort peu sont maintenant cotées à des prix relativement élevés. Le résultat a été que les cultivateurs se sont mis à exploiter leurs réserves fores-

tières et à en vendre les produits, soit directement aux fabricants, soit à des entremetteurs qui font ainsi un commerce fort lucratif.

Cette modification dans le marché a été une véritable bonne fortune pour nos braves gens. Ils ont pu, de cette façon, améliorer leur situation, soit en éteignant leurs dettes criardes, soit en se procurant un confort qu'ils n'avaient pas encore rêvé. Des curés des régions de la Beauce m'assurent que certains pères de famille réalisent de cette façon jusqu'à cinquante piastres par semaine. Ce gain, qui se prolonge pendant les mois d'hiver, les met décidément à l'aise, de sorte que tout le monde, créanciers et débiteurs, sont satisfaits.

En vérité, il n'y aurait rien à dire si ce commerce pouvait se continuer indéfiniment. On aurait tout simplement créé une nouvelle source de revenus et augmenté d'autant la richesse nationale. Malheureusement ces nouvelles conditions économiques, ces revenus inespérés ne seront que passagers. Car les propriétaires, par cette exploitation intensive, demandent à leurs réserves forestières plus qu'elles ne produisent annuellement; sur des parcelles de bois produisant chaque année, disons cent pieds cubes, on en récolte mille. Aussi les quelques acres boisés qu'on exploite de cette façon se dépeuplent-ils rapidement sous la hache du propriétaire. On prévoit que bientôt tout sera fini et alors le colon, non seulement ne retirera plus aucun profit de son lot de bois, mais encore il devra se procurer ailleurs, et à prix d'argent, la provision annuelle dont il aura besoin, tout comme dans les anciennes paroisses.

Ecoutez ce que me disait dernièrement un curé de Beauce: " La moitié de ma paroisse est bonne au point de vue agricole; le reste est trop rocheux, la culture y est trop difficile pour être payante. On cultive peu en général; à peu près pas de blé. Et même, chose étonnante, plusieurs paroissiens font venir de l'ouest l'avoine nécessaire à la nourriture de leurs chevaux. On travaille aux mines—il y en a de riches dans la paroisse—surtout on vend du bois. Un père de famille gagne ainsi jusqu'à cinquante piastres par semaine. Mais, dans dix ou quinze ans, tout sera épuisé. Alors que fera-t-on? Comment vivra-t-on?"

Un autre m'assure que, dans vingt ans, le bois de commerce et même de feu sera disparu de sa paroisse; un autre croit que la crise arrivera chez lui dans quinze ans; un autre, curé d'une paroisse plus récente, recule la limite à vingt-cinq ans. Puis, comme ses confrères, il se demande ce qui adviendra ensuite. Et la réponse qu'il donnait à cet angoissant problème est bien caractéristique. Permettez-moi de la citer textuellement. " Alors disait-il on fera chez nous ce qui se fait maintenant dans quelques régions du nord: on vendra pour vingt-cinq piastres des terres défrichées, bâties de grange et de maison."

Un missionnaire, fin observateur, qui a parcouru presque toute la province (région de Québec), et qui s'est bien rendu compte de ce qui se passe confirme en tous points les affirmations de ses confrères.

Veut-on d'autres exemples de l'insouciante imprévoyance de nos cultivateurs ! Je cite les faits suivants qui sont choisis au milieu de bien d'autres. Dans une paroisse assez voisine de Québec, un cultivateur possédait une magnifique érablière qui lui donnait chaque printemps une bonne récolte de sucre. Un hiver, alors que le bois de chauffage avait atteint un haut prix, il abattit tous ses érables et les vendit comme bois de feu. Cette opération lui donna sur le coup quelques centaines de piastres ; mais maintenant il ne retire plus un sou, car le sol où poussaient ses érables est trop rocheux pour donner une récolte de céréales qui vaille. Dans une autre paroisse plus rapprochée de Québec, quelques cultivateurs vendent leurs érablières à des commerçants de bois. Ceux-ci coupent à blanc et laissent le sol complètement dénudé, couvert seulement des déchets de toute sorte, avec la perspective que cette forêt, si riche autrefois ne se reproduira jamais. D'autres plus avisés et plus sages, ne vendent que leur plus gros érables et en surveillent eux-mêmes la coupe. Une dizaine d'année plus tard, leurs érablières, rajeunies, pourront être soumises à une nouvelle exploitation et donner de bonnes récoltes de sucre. Voilà un bel exemple à suivre par tous les intéressés.

Voilà des faits exacts. Sans doute, nous aurions tort de généraliser trop vite et de croire que le même état de choses se rencontre partout. J'espère qu'il n'en est pas ainsi et que, dans des régions que je ne connais pas, on met plus de soin et de prévoyance à conserver les forêts privées. Mais, tout de même, nous devons admettre que, chez un trop grand nombre de nos compatriotes, il y a une indifférence regrettable. C'est une mentalité à refaire, pour ainsi dire. Il faudrait inculquer aux intéressés le souci de l'avenir ; leur faire comprendre qu'ils ne doivent pas s'occuper exclusivement du présent ; qu'après eux, leurs enfants devront ou bien profiter de leur sagesse, ou bien pâtir des suites de leur incurie. Et je crois que c'est de ce côté que nous devons diriger tous nos efforts, nous qui avons mission d'éclairer l'opinion publique. Car aujourd'hui, je le sais, si on demande à ces prodigues de leur fortune ce que deviendront leurs héritiers quand ils auront compromis de cette façon le premier de leur revenu, ils répondent sans broncher : "Nos enfants, ils feront comme nous, ils se débrouilleront". C'est faire preuve d'une grande impéritie, trop grande, à vrai dire, pour n'être pas coupable, au moins dans une certaine mesure.

Il y a donc là une importante œuvre sociale et patriotique à entreprendre et à mener à bonne fin. Naturellement nous ne devons pas songer à défendre à ces propriétaires de forêts privées d'exploiter leurs réserves. Ce serait justement le moyen de n'aboutir à rien. Car très souvent l'exploitation de ces bois est nécessitée par la gêne monétaire à laquelle se trouve momentanément acculés certains colons. Tout ce que nous pouvons et devons faire, c'est de leur suggérer un moyen rationel d'en tirer profit. Nous devons leur faire comprendre que leur devoir est de ne pas agir de façon à faire disparaître à tout jamais cette source de revenu : qu'ils ne doivent demander à leurs forêts

que l'équivalent du bois qui y pousse chaque année; qu'il leur faut les exploiter de manière à les améliorer et à en augmenter le rendement et non pas à les ruiner. En un mot, il s'agit de les convaincre que leur intérêt bien entendu exige qu'ils renoncent à ces profits d'aujourd'hui, élevés, je le veux bien, mais nécessairement transitoires, pour se contenter de gains plus modestes, mais qui dureront toujours. On peut espérer atteindre ce résultat pourvu qu'on y mette beaucoup de tact et de prudence. Alors nos gens moissonneront leurs forêts, comme ils font de leurs champs cultivés, mais ne les détruiront pas.

En pratique, on pourrait peut-être commencer cette éducation en conseillant aux cultivateurs qui sont à l'aise de reboiser les parties dénudées de leurs terres, celles qui ne rapportent rien au point de vue agricole et sur lesquelles on n'aurait jamais dû abattre les arbres. Mais si l'on trouve des gens dociles à ces conseils, il faudra leur faire clairement comprendre que, ce faisant, ils travaillent surtout pour leurs enfants et que, si, personnellement, ils ne peuvent songer à profiter d'une récolte qui ne sera mûre que dans quarante ou cinquante ans, leurs enfants, eux, en jouiront et béniront leur souvenir. A vrai dire, cette idée d'aménager la forêt pour n'en jouir que dans un avenir plus ou moins éloigné, très difficile à saisir pour des gens à courte vue et qui ne pensent qu'aux intérêts présents, est une de celles que nous devons travailler de toutes nos forces à répandre dans le peuple. C'est d'elle en effet que nous devons attendre les résultats les plus fructueux. Car le jour où le peuple comprendra clairement que la forêt peut, non seulement durer indéfiniment, mais encore augmenter en rendement par un aménagement rationel il sera le premier, j'en suis sûr, à demander d'être renseigné sur ce point et à suivre ensuite les directions scientifiques qu'on voudra bien lui donner.

A ce point de vue, les Etats-Unis nous donnent un exemple qui vaut d'être étudié et imité dans la mesure du possible. Persuadé de l'importance qu'il y a pour le bien de la nation, de conserver et d'améliorer les parcelles de forêts privées, le gouvernement américain a créé un service spécial dont le but est de donner aux propriétaires tous les renseignements nécessaires pour atteindre cette fin. Sur simple requête, le gouvernement envoie à n'importe qui le demande un expert en science forestière, qui examine le lot à planter ou la parcelle de bois à développer. Après étude sur les lieux, le forestier officiel enseigne aux intéressés quelles sont les meilleures méthodes à suivre et en surveille lui-même, d'une année à l'autre, l'application.

Les conventions entre le gouvernement et les propriétaires sont très simples. Le gouvernement paie tous les frais d'examen, et le propriétaire s'engage à exploiter sa forêt, à son propre profit personnel, mais en suivant rigoureusement les directions qui lui ont été données. S'il arrive qu'à raison de circonstances spéciales, il se voit dans la nécessité de pousser un peu son exploitation; s'il s'agit, par exemple, de faire face à des besoins imprévus ou de suppléer à l'insuffisance d'une récolte défectueuse, le forestier de l'Etat

est là pour indiquer comment s'y prendre. C'est surtout alors que ses conseils seront précieux, puisqu'ils permettront au cultivateur d'augmenter sa vente sans compromettre trop gravement son capital forestier. Enfin, comme ces conventions entre le gouvernement et les propriétaires sont faites, intentionnellement et exclusivement, pour l'avantage de ces derniers, ceux-ci peuvent le rompre à dix jours d'avis, sans avoir à en donner les motifs aux autorités.

Devrait-on tenir ici la même ligne de conduite? Le pourrait-on? Ce n'est pas à moi de répondre. Un service de ce genre demande un personnel technique dont nos gouvernants ne disposent peut-être pas encore. Il y aurait bien un moyen de combler cette lacune; ce serait de fonder une école forestière régulièrement organisée, dont les élèves gradés seraient comme une pépinière de spécialistes éclairés.

On parle beaucoup à l'heure actuelle d'écoles spéciales de diverses sortes; en veut en ouvrir dans plusieurs villes du pays; et c'est très bien. On finira un jour, j'en suis sûr, par penser aux écoles forestières. Les richesses en bois que nous avons sont plus que suffisantes pour légitimer cette dépense. D'autant que ces écoles sont loin de coûter aussi cher que les écoles techniques proprement dites. De plus, il est très probable que les exploiteurs de limites eux-mêmes seraient heureux de s'assurer les services de ces spécialistes tout comme la chose se pratique aux Etats-Unis. Déjà le gérant de très importantes limites m'a laissé entendre la chose. D'autres l'imiteraient sans doute, ce serait comme une nouvelle carrière ouverte à notre jeunesse instruite.

Dans tous les cas, en attendant le jour béni où cela sera possible, travaillons de toutes nos forces à répandre dans notre population agricole de saines idées sur la conservation des forêts privées. Je l'ai dit et crois l'avoir démontré plus haut, les lots à bois courent de grands dangers, et il ne faut rien moins que le concours de toutes les bonnes volontés pour sauver de la destruction complète cette partie notable de la fortune publique et privée.

Au risque de commettre une grosse indiscrétion, j'ajouterai que le clergé canadien-français peut jouer ici un rôle de la plus haute importance. En contact perpétuel avec le peuple, jouissant auprès de ses paroissiens d'une grade autorité, les conseils du curé seront toujours écoutés avec déférence et finiront certainement par produire des résultats surprenants. Il ne s'agit pas pour lui de faire grand bruit, de donner des conférences retentissantes, de se mettre en frais d'éloquence. Au contraire; les conversations privées produiront plus d'effet. Un bon conseil donné en passant, mais à propos, fera réfléchir le cultivateur; puis l'idée lui viendra d'essayer, et alors le salut sera proche.

Mais en tout cela il y a un point de la plus haute importance dont il faut que nos gens soient bien pénétrés. Je l'ai mentionné plus haut et permettez-moi de le répéter en terminant: c'est de convaincre les intéressés que la forêt ne donne pas des moissons à courte échéance comme les céréales. Elle est

plus lente à mûrir. Par conséquent, en travaillant aujourd'hui à l'aménager convenablement, on peut bien espérer travailler un peu pour soi, mais c'est surtout à l'avenir, à ses héritiers qu'il faut songer. Le mot de l'octogénaire de Lafontaine:

" Mes arrière-neveux me devront cet ombrage "

est toujours vrai; voilà ce qu'il ne faut pas oublier. Faut-il le dire? Les plus grands obstacles viendront peut-être de ce côté.

Discours de M. E. G. JOLY de LOTBINIERE

RESERVE STATUTAIRE DE BOIS SUR LES LOTS DES COLONS

Monsieur le Président et Messieurs,

Depuis que l'exploitation de la forêt a pris rang parmi les grandes industries du Canada. les détenteurs de terres à bois n'ont jamais été exposés, autant qu'ils le sont aujourd'hui, à la tentation de s'attaquer aux forêts d'épinette et de sapin et de les détruire.

Avant que le Canada devint le grand producteur de bois à pulpe qu'il est aujourd'hui, nos forêts étaient, comparativement parlant, à l'abri de la destruction et même parmi les plus pessimistes, la possibilité de leur épuisement ne serait venue à l'esprit de personne.

Ces forêts avaient bien leurs ennemis naturels — le feu, la maladie des arbres, les insectes — mais le mode d'exploitation suivi il y a trente ans, lequel consistait à n'abattre que les arbres adultes, parvenus à leur maturité, pour les transformer en pièces équarries, en madriers et en planches, était loin d'être une menace à la perpétuation de notre richesse forestière. C'était un mode rationel d'exploitation, consistant à n'enlever que le vieux bois pour faire place aux jeunes pousses.

Mais tout cela a changé: l'épinette et le sapin qui, il y a trente ans, n'étaient que peu en demande et se vendaient à des prix comparativement bas,

sont aujourd'hui recherchés de par tout le monde et obtiennent des prix auxquels on n'aurait pas songé à cette époque.

Les causes qui ont produit cette hausse dans la valeur de l'épinette sont bien connues. Je me contenterai d'en mentionner deux : la rareté ainsi que le prix exhorbitant du pin, la demande extraordinaire du bois à pulpe ainsi que les prix pratiquement irrésistibles que le consommateur est prêt à payer pour ce bois.

A l'appui de ce que je viens de vous dire, il sera peut-être intéressant d'attirer l'attention sur la hausse qui s'est produite dans le prix du bois à pulpe durant les six dernières années. Les chiffres que je vais vous donner sont sujets à critique, mais dans l'ensemble je pense qu'ils sont assez corrects et qu'ils représentent bien le prix du bois à pulpe sur le marché de Québec.

En 1899 le bois non écorcé se vendait, disons $4.25 la corde et le bois écorcé $6.75. De 1899 à 1907, les prix ont oscillé considérablement dans un sens ou dans l'autre, mais en 1907 le bois non écorcé se vendait de $6.50 à $7.50 la corde et le bois écorcé, de $9.00 à $10.00.

En 1899 les Etats-Unis ont importé du Canada 329,217 cordes de bois à pulpe et 738,872 cordes en 1906, ce qui fait une augmentation de 369,655 cordes. Je n'ai pas les chiffres faisant voir les quantités importées en 1907, mais on me dit que le total atteindra plus de 1,000,000 de cordes. Si cette quantité est exagérée, pour ce qui regarde les importations de 1907, elle ne ne le sera certainement pas pour celles de 1908.

Il n'y a pas lieu de s'étonner si, en face de pareille demande et de pareils prix pour le bois à pulpe, l'on perde le souci de l'avenir pour sacrifier nos forêts au veau d'or du présent.

Les brèves remarques que je me propose de faire ne seront pas l'éloge funèbre de nos pinières disparues, lequel pourtant ne serait peut-être pas hors de propos ici, non plus qu'un adieu éternel à la richesse de nos forêts d'épinette ; ce que j'ai en vue, c'est de suggérer à cette assemblée le moyen d'assurer, au moins dans la province de Québec, à la génération présente des défricheurs ainsi qu'à leurs descendants, un approvisionnement constant et perpétuel de bois pour édifier et réparer leurs bâtiments ainsi que pour se chauffer.

Ce que j'ai l'intention de suggérer fera peut-être à quelques-uns de ceux qui m'écoutent l'effet d'une invitation à mettre l'écurie sous clef après que le cheval en a été sorti par les voleurs. Mais ce n'est pas cela. Il est vrai que dans la province de Québec il y a des millions d'acres de terres qui sont détenus en franc-alleu ou en vertu de lettres patentes et qui ne sont sujettes à aucune restriction quelconque quant à la manière de disposer du bois dont ces terres sont recouvertes; mais, d'un autre côté, il reste dans le domaine public des millions d'acres de terres qui seront plus tard livrées à la colonisation et c'est à ces terres que s'appliquent les suggestions que je vais faire.

Laissez-moi vous exposer un système inauguré par mon père pour conserver en " forêt perpétuelle " une certaine partie de son domaine. Ce système, en opération depuis trente ans, a parfaitement réussi. Quand le succès a ainsi couronné les efforts d'un particulier, je ne vois guère pourquoi notre administration provinciale, si elle voulait franchement adopter ce système, ne réussirait pas pour le moins aussi bien.

Durant les trente dernières années, mon père a vendu beaucoup de terres à bois situées dans sa seigneurie de Lotbinière. Ces ventes se divisent en deux catégories — celles des " terres à bois, " en petits lots de 15 à 20 acres chacun, pour procurer à l'acheteur son bois de chauffage et de construction, et celles des terres à culture, mais avec une réserve de bois.

J'attire maintenant votre attention sur les clauses qui, dans ces contrats, sont destinées à assurer la protection du bois.

Tous les contrats portant concessions de terres à bois, vendues pour procurer à l'acquéreur et à ses descendants son bois de chauffage et de construction, contiennent la clause suivante :

" Il est de plus convenu entre les parties que le dit lot n'est vendu qu'à la condition expresse qu'il ne sera pas mis en culture, qu'il n'y sera brûlé ni bois ni branches, que le lot sera conservé comme terre à bois par l'acquéreur, ses hoirs et ayants cause et qu'ils ne pourront vendre aucun bois en provenant, sous peine de payer au vendeur, ses hoirs ou ayants cause, la somme de $100."

Les actes portant concessions de terre à culture contiennent la clause suivante, pour assurer une réserve de bois.

Permission est accordée de défricher et cultiver le dit lot jusqu'à certaine limite, mais avec la restriction " que le reste du lot maintenant vendu ne sera pas mis en culture, qu'il n'y sera brûlé ni bois ni branches, que la susdite partie du lot sera conservée comme terre à bois par l'acquéreur, ses hoirs et ayants cause pour leur usage et qu'ils ne pourront vendre aucun bois en provenant sous peine de payer au vendeur, ses hoirs et ayants cause, la somme de $100."

Dans l'un et l'autre cas, les contrats déclarent en sus que les stipulations que je viens de citer n'ont pas seulement pour but de protéger le vendeur contre le feu qui pourrait venir des terres avoisinantes, mais aussi de protéger l'acquéreur contre pareil danger. Le contrat (et cette formule remonte à 30 ans) mentionne aussi le fait, dans le cas d'un " lot à bois ", que la vente est faite pour procurer à l'acquéreur le bois de chauffage et de construction qu'il ne peut plus se procurer ailleurs, dans le voisinage de sa demeure.

Pour les terres à culture, la réserve de bois est invariablement faite à l'un ou l'autre bout du lot, de manière à ce que tous ces bois de réserve soient contigüs. Il n'est pas permis à l'acquéreur de choisir lui-même l'endroit où devra être la réserve. Autrement, l'acheteur choisirait invariablement pour cette réserve la plus mauvaise partie de sa terre ou celle où il y a le moins de bois.

Ainsi que je l'ai déjà dit, ce système inauguré par mon père et qui compte plus de trente ans de pratique, a parfaitement réussi. Les terres vendues comme " lots à bois " sont aujourd'hui couvertes d'une forte végétation forestière et sur les terrains concédés pour les fins de culture, les acquéreurs se sont conformés aux stipulations de leurs contrats : ils ont presque invariablement observé la clause relative à la réserve du bois.

Sur un lot de 100 acres, une réserve de 20 acres, par exemple, comme réserve perpétuelle de bois, avec les restrictions que je viens de mentionner, serait amplement suffisante pour fournir à l'acquéreur et à ses hoirs un approvisionnement inépuisable de bois de chauffage et de construction. A part cela chaque nouveau canton, au lieu de devenir en peu de temps un terrain

dénué d'arbres, un désert au sol rôti par le soleil, tels que sont aujourd'hui la plupart de nos vieux établissements, resterait amplement couvert de bois. Non seulement cette forêt procurerait au défricheur le bois de chauffage et de construction dont il a besoin, mais encore elle aiderait puissamment à maintenir les pouvoirs hydrauliques dont la Providence a si généreusement doté notre province. L'avenir des industries dont le succès dépend d'une force motrice peu coûteuse, serait assuré, l'agriculteur retirerait des bénéfices énormes, le défricheur n'aurait pas à appréhender une famine de bois, et de l'adoption de la politique dont je viens de donner une briève esquisse, il ne pourrait résulter que du bien.

J'espère que ces suggestions trouveront des adeptes parmi ceux qui m'entendent et je désire ardemment que cette association, avec la sagesse qui la distingue, avise aux mesures à prendre pour attirer l'attention des différentes administrations provinciales sur la réforme que je me suis efforcé de préconiser. L'adoption de cette politique ne saurait faire du tort au pays, elle ne pourrait produire que de bons résultats.